



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025013-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2025, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs sont de compétence communale et non plus intercommunale.

Le projet de construction de tribunes de 92 places assises et 3 places PMR au stade Clément Leroyer, instruit par la communauté de communes Andaine-Passais, a été par conséquent transféré à la commune.

Le plan de financement de ces travaux se décompose comme suit :

Dépenses :

. Honoraires architecte pour le permis de construire	10 320,00 € TTC
. Honoraires maîtrise d'œuvre	13 928,40 € TTC
. Estimation des travaux	195 370,78 € TTC
Total dépenses	219 619,18 € TTC

Recettes :

. Subvention DETR	28 382,50 €
. Subvention du Département	23 506,00 €
Total recettes	51 888,50 €
Reste à charge	167 730,68 € TTC

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet de construction et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de réaliser la construction de tribunes au stade Clément Leroyer,
- approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions nécessaires au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces et actes relatifs au présent projet de construction.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025014-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du réseau d'eaux pluviales de la rue Saint Aignan doit être refaite sur une longueur de 82 mètres. Trois entreprises ont été consultées pour réaliser ces travaux :

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
PIOCHE LEFEBVRE TP	11 287,90 €	13 545,48 €
COURTEILLE TP	Non répondu	
SARL AMEDEE	Non répondu	

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte d'engager des travaux de réfection d'une partie du réseau d'eaux pluviales dans la rue Saint Aignan,
- demande que les entreprises COURTEILLE TP, SARL AMEDEE ou toute autre société soient à nouveau sollicitées,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une nouvelle allée dans le cimetière de la commune déléguée de Sept Forges. Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

Entreprise		Prix HT	Prix TTC
COURTEILLE TP	<i>bicouche</i>	5 515,20 €	6 618,24 €
	<i>tricouche</i>	5 949,60 €	7 139,52 €
LEBLANC TP	<i>bicouche</i>	4 533,80 €	5 440,56 €
	<i>tricouche</i>	5 095,00 €	6 114,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de créer une nouvelle allée dans le cimetière de Sept Forges en enrobé tricouche,
- décide de retenir l'entreprise LEBLANC TP pour un montant de 5 095,00 € HT (6 114,00 € TTC),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 19 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (19) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (8) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie - GARNIER Jean

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur Jean GARNIER, concerné par le présent point de l'ordre du jour, a quitté la séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le gérant de l'EARL La Bretonnière a demandé que le chemin rural menant à ses bâtiments (poulaillers) soit entretenu car celui-ci est très dégradé par le passage régulier des engins agricoles et des poids lourds.

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux de réfection du chemin :

COURTEILLE TP :

- réparation du chemin (tout venant, cylindrage) : 5 578,44 € TTC
- tout venant, cylindrage, enduit bicouche en émulsion : 19 780,32 € TTC

SARL AMÉDÉE :

- défonçage sur les 100 premiers mètres, empierrement, compactage : 30 160,80 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 19 voix « pour » :

- accepte de réaliser la réfection du chemin rural n° 5 dit Impasse des Poulaillers,
- décide de retenir l'entreprise COURTEILLE TP pour un montant de 4 648,70 € HT (5 578,44 € TTC),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

2025017

Travaux d'enrobé dans la cour de l'ancienne école de La Baroche sous Lucé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cour de l'ancienne école de La Baroche sous Lucé est en mauvais état et nécessite une réfection complète. Le coût de cette opération est estimé à 13 319,0 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 20 voix « pour » accepte d'inscrire les travaux de réfection de la cour de l'ancienne école au budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

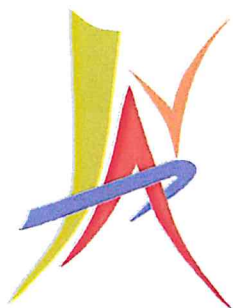
A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025019-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025018

Affectation des résultats 2024 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal est de 730 346,82 €
- le déficit d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal est de 228 765,94 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 197 372,54 € - recettes : 0,00 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- une somme de 426 138,45 € à l'article 1068,
- le solde, soit 304 208,34 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

23 AVR. 2025

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025019-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025019-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites, par 20 voix « pour » :

- adoptent le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	2 106 107,34 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	1 365 905,03 €

- autorisent Monsieur le Maire à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "H. Leroux", with a stylized flourish at the end.

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025020-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025020

Budget primitif 2025 du budget annexe d'assainissement

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

dépenses - recettes 137 760,70 €

Section d'investissement

dépenses - recettes 574 532,75 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

23 AVR. 2025

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025020-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025021-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025021

Budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	78 886,54 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	157 773,08 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **23 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025021-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025022-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025022

Budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	5 812,82 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	11 625,64 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

23 AVR. 2025

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025022-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025023-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025023

Budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	75 010,72 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	150 021,44 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025023-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025024-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025024

**Budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de
Sept Forges**

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	11 773,96 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	23 547,92 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **23 AVR. 2025**

23 AVR. 2025

Transmise au représentant de l'Etat le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025024-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025025-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

2025025**Budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement rue de l'Horizon**

Les membres du conseil municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 20 voix « pour », le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement de la Rue de l'Horizon qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses - recettes	19 000,00 €
Section d'investissement	
dépenses - recettes	60 284,51 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **23 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025025-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 9,49 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,73 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 20 voix « pour »,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- . taxe d'habitation : 9,49 %
- . taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,08 %
- . taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,73 %

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Le développement d'une unité de production de gaz renouvelable sur la commune de CEAUCE nécessite la réalisation de travaux de pose de canalisations et ouvrages associés de distribution de gaz qui passeront pour partie sur le domaine public de la commune de JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE et en l'absence de consommation sur le territoire de celle-ci, les parties envisagent d'inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession de la commune de RIVES-D'ANDAINE.

eu égard aux faits que :

- Les stipulations de l'article 3 du cahier des charges attaché au Traité permettent que le concessionnaire puisse utiliser les ouvrages de la concession pour livrer du gaz en dehors du territoire de la concession ou pour toute utilisation complémentaire, à la condition expresse que ces livraisons ne portent aucune atteinte au bon fonctionnement du service concédé dans les conditions prévues au présent cahier des charges.
- L'article L432-8 8° du code de l'énergie dispose que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « de mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau »,
- Le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquence un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.
- L'article L453-10 du code de l'énergie précise qu'« un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau ».

La convention a donc pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de maillage et raccordement de réseau établis sur la commune de JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de RIVES-D'ANDAINE.

En tant qu'Autorités Organisatrices de la Distribution de Gaz, sur le territoire de sa commune, JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE consent :

- à l'autorisation de la réalisation de ces ouvrages par GRDF sur le territoire de celles-ci.
- au rattachement de ces ouvrages au périmètre géographique de concession de distribution publique de gaz de la commune de RIVES-D'ANDAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L432-8 8° du code de l'énergie dispose que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « (...) de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau ».

VU l'article L453-10 du code de l'énergie qui dispose qu'« un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte (...) du gestionnaire de ce réseau ».

CONSIDERANT le projet de convention joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 20 voix « pour » :

- approuve la convention jointe à la présente.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

2025028	Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
----------------	---

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 modifié par décret n°2023-797 du 18 août 2023.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 modifié par décret n°2023-797 du 18 août 2023 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil municipal, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

« $PR' = 0,70 * L$

« où :

« PR' , exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025029-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- que selon le décret n° 2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux aux lieuxdits « La Haie », « Saint Jean-Baptiste » et « La Hulière » sur la commune déléguée de La Baroche sous Lucé (délibérations n° 2024036 du 15 avril 2024, n° 2024062 et n° 2024063 du 24 septembre 2024).

L'enquête publique s'est déroulée du 3 mars 2025 au 17 mars 2025 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », constatant que la procédure a été strictement respectée, décide :

- de désaffecter le chemin rural n° 27 au lieudit « La Haie » d'une contenance d'environ 860 m² en vue de sa cession à Madame Marie PETITHORY,
- de désaffecter le chemin rural au lieudit « Saint Jean Baptiste » d'une contenance d'environ 1210 m² en vue de sa cession à Monsieur Philippe JARDIN, Madame Martine JARDIN, Madame Déborah JARDIN et Monsieur Nicolas JARDIN,
- de désaffecter le chemin rural au lieudit « La Hulière » :
 - . d'une contenance d'environ 860 m² en vue de sa cession à Madame Anne-Sophie DESGRANGES,
 - . d'une contenance d'environ 417 m² en vue de sa cession à Monsieur Eric MOREAU,
- d'une contenance d'environ 2270 m² en vue de sa cession à Monsieur Michel et Madame Céline LEVERRIER,
- de fixer le prix de vente de ces chemins à 0,50 € le m²,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la poursuite de ces aliénations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet du département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder à la capture ou à la destruction (art. L.411-8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'Etat. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagé par le GDS de l'Orne, de prendre en charge ces frais.

Le conseil municipal, par 20 voix « pour »

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.2121-29,

Après en avoir délibéré, décide :

1. que la commune prendra en charge, à partir de l'année 2025, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques,
2. que l'aide communale ne pourra excéder 33 % du coût TTC de la facture,
3. que l'aide communale ne pourra pas excéder 50,00 € de prise en charge,
4. que la prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques,
5. que l'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, après signature de la convention dédiée « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique »,
6. le paiement au GDS de l'Orne des frais de gestion à hauteur de 10,00 € par dossier remboursé,
7. de charger Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

2025032

Suppression de lignes téléphoniques dans les salles communales et à la station d'épuration de Juvigny sous Andaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il existe une ligne téléphonique :
· dans les salles communales de La Baroche sous Lucé, Juvigny sous Andaine et Sept Forges,
· dans la salle omnisports de Juvigny sous Andaine,
· à la station d'épuration de Juvigny sous Andaine.

La législation en vigueur concernant les dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ayant été modifiée par un arrêté du 11 septembre 2023, il ne devient plus nécessaire de maintenir ces lignes téléphoniques à condition que la couverture GSM soit de bonne qualité.

Pour information, le coût des abonnements de ces lignes s'est élevé à 1 971,80 € en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte de supprimer les lignes téléphoniques dans les salles communales, dans la salle omnisports et la station d'épuration de Juvigny sous Andaine
- charge Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", with a stylized flourish at the end.

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	--

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Le Centre de Gestion de l'Orne (CDG) a été sollicité pour établir une proposition de convention relative à l'archivage dans les 7 communes déléguées.

Les missions d'archivage sont les suivantes :

- **Trier et éliminer** : lors des opérations de tri, l'archiviste du Centre de Gestion identifie les dossiers à éliminer, rédige un bordereau d'élimination qu'il soumet au Maire puis au directeur des Archives départementales.
- **Classer les archives**
- **Rédiger l'inventaire** : tous les dossiers constitués seront conditionnés dans des boîtes adaptées et ordonnées selon leurs cotations. Les boîtes et chemises nécessaires au classement ne sont pas fournies par le CDG.

Le coût de cette prestation est estimé à :

Commune	Linéaire	Tarif journalier	Nombre d'heures	Total
Beaulandais	19 m	34,00 €	77	2 618,00 €
La Baroche sous Lucé	34 m	34,00 €	140	4 760,00 €
Juvigny sous Andaine	7 m	34,00 €	280	9 500,00 €
Loré	27 m	34,00 €	105	3 570,00 €
Lucé	15 m	34,00 €	63	2 142,00 €
St Denis de Villeneuve	24 m	34,00 €	98	3 332,00 €
Sept Forges	28 m	34,00 €	112	3 808,00 €
TOTAL				29 730,00 €

Les interventions dans les différentes communes déléguées peuvent être réparties sur plusieurs exercices afin de limiter l'impact financier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- accepte les missions d'archivage proposé par le Centre de Gestion de l'Orne,
- demande que les interventions dans les différentes communes historiques soient réparties sur 3 années afin de limiter l'impact financier,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le Centre de Gestion de l'Orne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le :

18 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal que Madame Michelin LEROUX, gérante du multiservices de La Baroche sous Lucé, a fait part de la cessation de son activité à compter du 1^{er} mai 2025. Monsieur Christopher MARTEL la remplacera à compter de cette date.

Il est proposé :

- d'établir un bail de fonds de commerce avec Monsieur MARTEL, gérant de la société « Le Bar'oché », sous forme de location gérance avec bail des murs commerciaux et d'habitation d'une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,
- de fixer le loyer (payable d'avance le 5 du mois et révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction) comme suit :

- . Fonds de commerce : 105,14 € HT
- . Murs : 157,70 € HT
- . Appartement : 131,43 € (non soumis à la TVA)

- de fixer le dépôt de garantie à 200,00 €.

Les réparations et le remplacement des agencements et du mobilier commercial seront à la charge de la commune. L'entretien du matériel sera à la charge du locataire-gérant. Ce dernier devra rembourser la taxe d'ordure ménagère à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », décide :

- d'établir un bail de fonds de commerce avec Monsieur MARTEL, gérant de la société « Le Bar'oché », sous forme de location gérance avec bail des murs commerciaux et d'habitation d'une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,
- de fixer le loyer (payable d'avance le 5 du mois et révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction) comme suit :

- . Fonds de commerce : 105,14 € HT
- . Murs : 157,70 € HT
- . Appartement : 131,43 € (non soumis à la TVA)

- de fixer le dépôt de garantie à 200,00 €.

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur le Maire délégué de La Baroche sous Lucé pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de produire un rapport sur les charges transférées liées aux transferts de compétences au sein du bloc communal. Ce rapport présente les coûts de dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût moyen annualisé des dépenses liées à un équipement, afin de déterminer les attributions de compensation.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Vu le rapport présentant les attributions de compensation définitives au titre de l'année 2024 ainsi que les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2025, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » :

- approuve le rapport de la Commission Locale des Charges du 18 février 2025 concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2024 et les attributions de compensation provisoires pour l'année 2025,
- décide d'imputer en section d'investissement les attributions de compensation relatives à l'éclairage public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Morgan POTTIER, gérant de la SCI Les Barres située 1085 Route des Barres, par lequel il sollicite l'acquisition d'une partie d'un ancien chemin rural inexistant aujourd'hui. L'acquisition de cette ancienne voie lui permettra d'accéder à son entreprise après l'extension de celle-ci.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'aliénation de la totalité du chemin rural d'une superficie d'environ 1 100 m² qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix « pour » décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé Route des Barres, en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- de fixer le prix de vente à 0,50 €, le m²,
- que les frais engagés seront intégralement supportés par le ou les acquéreurs (notaire et géomètre),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de La Baroche sous Lucé à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025



Département
Orne
Arrondissement
Alençon

Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu trois demandes d'achat de parcelles constructibles au 6, 7 et 10 rue des Pommiers. Ces demandes d'achat concernent la construction de résidences secondaires.

Le conseil municipal, après délibération, par 20 voix « pour »,

- considérant que Juvigny Val d'Andaine est une commune rurale dont la population est en diminution progressive,
- considérant que les différents lotissements communaux ont pour objectif d'accueillir de nouveaux habitants de façon pérenne,
- considérant que la présence de nouvelles résidences principales permettra d'une part d'augmenter mathématiquement la population et d'autre part que les nouveaux habitants permettront de faire vivre les commerces locaux, les entreprises locales et le groupe scolaire,
- considérant le bassin d'emploi dans lequel la commune de Juvigny Val d'Andaine se situe, entre Rives d'Andaine (usines SNV et Flécharde) et Domfront (usine Lactalis),

Vu les demandes d'achat des parcelles sises 6, 7 et 10 rue des Pommiers adressées par courrier et réceptionnées en mairie le 7 avril 2025

Décide :

- de ne pas accepter les trois demandes d'achat de parcelles désignées ci-dessus, destinées à la résidence secondaire et non principale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **18 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **18 AVR. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Date de convocation : 7 avril 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
--	---

Etaient présents (20) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	LABASTIE Marie	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DABOUX Bertrand	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	

Absent (7) : BAYER Charly - BRAULT Sylvie - DEROUET Gilbert - DURAND Fabien - DUREUIL Brigitte - GERARD Didier - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Sylvie SERAIS a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250414-2025020-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement est de 66 217,37 €,
- l'excédent d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal est de 35 896,50 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 82 264,75 € - recettes : 44 310,58 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- une somme de 2 057,67 € à l'article 1068,
- le solde, soit 64 159,70 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **23 AVR. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le :

23 AVR. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte